

AR PREFECTURE

016-211601687-20130831-20130810-DE
Regu le 06/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 30 août à 18 heures 30

Présents : 7

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 août 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – TEILLET

EXCUSES MM MERCIER – SUTRE

ABSENTS : MME BOUDOIRE – MM. ALLEGRE –
CALVET – REMAUD

POUVOIRS : M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

M MERCIER a donné pouvoir à M TEILLET

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-08-10 D

OBJET : Convention d'autorisation de stationnement avec Véolia Transport

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Véolia Transport pour le stationnement d'un bus, assurant le ramassage scolaire pour le collège de Saint Amant de Boixe, sur la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'un projet de convention a été élaboré en précisant que le stationnement se ferait aux ateliers municipaux en période scolaire uniquement et en donne lecture.

Monsieur le Maire précise également que le loyer annuel a été fixé forfaitairement à 500 € révisable chaque année au 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire indique que la convention pourrait prendre effet dès le 2 septembre prochain puis reconduite tacitement chaque année pour 5 ans maximum.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de stationnement ainsi que tout autre document s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 2 septembre 2013

Le Maire

Eric SAVIN

